



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JANVIER 2022



## DELIBERATION N° 2022-01-017-DVCS

Nomenclature : 9.1.3

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESSOR CYCLISTE BASQUE ET LE VELO CLUB TARNOSIEN**

**Votants : 32**

M. Garans ne prenant pas part au vote

**Abstention : /****Votes exprimés: 32****Pour: 32****Contre : /**

L'an deux mille vingt deux, le six janvier, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

**PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

M. LESPAGE, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	M. COUTIER
Mme CORRIHONS	procuration à	M. GONZALES
M. LECERF	procuration à	M. DECKE
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme DACHARRY	procuration à	M. LATAILLADE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. MABILLET**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 33

Fait à Tarnos,  
le 7 janvier 2022  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en Mairie le : 10/01/2022*

L'essor cycliste basque est une course cycliste inaugurée en 1975 qui a pour but d'attirer vers la côte basque en début de saison les équipes cyclistes de l'élite amateur. Pour y parvenir il a fallu créer des épreuves en ligne à travers le Pays Basque, de véritables classiques d'avant saison. Ainsi a grandi l'Essor Basque bien appuyé par les municipalités des villes étapes.

Depuis plusieurs années maintenant, en partenariat avec le Vélo Club Tarnosien, une étape de l'épreuve passe par Tarnos qui en accueille le départ, alternativement avec Boucau. De ce fait, une convention tripartite, reprenant les obligations de chacune des parties est passée entre l'Essor Cycliste Basque, le Vélo Club Tarnosien et la Ville de Tarnos.



## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le projet de convention présenté par l'Essor Cycliste Basque

### **DELIBERE**

**AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention de partenariat pour l'Essor Cycliste Basque 2022

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)